



**Monsieur le Maire
Ville de Riquewihr
1 place Voltaire – BP 35
68340 RIQUEWIHR**

Dossier suivi par :
Christine LEMARCHAND
Chargée de missions
Direction Attractivité et Développement des Territoires
Tél : 33 (0)6 48 97 93 62
Courriel : c.lemarchand@alsace.cci.fr

Colmar, le 23 février 2026

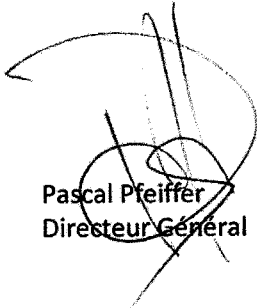
**Objet : Avis CCI Alsace Eurométropole
Modification n°3 du PLU de Riquewihr
PJ : Avis CCIAE**

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné le 12 décembre 2025 vous avez sollicité l'avis de la CCI Alsace Eurométropole sur le projet de modification n°3 du PLU de votre ville.

L'examen du dossier, transmis dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, nous amène à formuler les observations développées dans le document joint au présent courrier.

Restant à votre disposition pour tout échange complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.



Pascal Pfeiffer
Directeur Général

AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLU DE LA VILLE DE RIQUEWIHR

REGLEMENTATION DU COMMERCE ET DES RESTAURANTS LE LONG DES REMPARTS EN ZONE UA

La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole (CCI AE) partage l'objectif de préservation du patrimoine historique de Riquewihr et accueille favorablement la volonté de protéger les remparts en y limitant l'implantation de devantures. Cette mesure contribuera directement à l'attractivité touristique, bénéfique à l'économie locale.

Pour maintenir une bonne visibilité des activités économiques, nous suggérons d'étudier en parallèle un dispositif de signalétique harmonisée à l'extérieur des remparts. Une réflexion sur un jalonnement qualitatif permettrait de guider les flux de visiteurs vers les commerces et restaurants tout en respectant l'intégrité esthétique du site.

ADAPTATION DU SECTEUR 1-AUB – PFAFFENBRUNNEN : EVOLUTION DES ACTIVITES AUTORISEES, DES REGLES DE CONSTRUCTION ET DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

La CCI AE vise à promouvoir les démarches qui contribuent à renforcer la mixité fonctionnelle du territoire et à maîtriser les déplacements pendulaires. Aussi la CCI AE est favorable à l'évolution de activités autorisées, tel que proposé dans la notice explicative.